

## Volet vaccination Covid

Bref rappel : Les vaccins sont censés protéger ceux à qui ils sont injectés de la maladie visée, ce qui aurait permis selon leurs promoteurs, d'éradiquer toutes les anciennes épidémies (variole, diphtérie, tuberculose, polio, coqueluche, rougeole, etc.) Or, il s'avère que cette vision idyllique est très loin de correspondre à la réalité, malheureusement.

Voir par exemple les ouvrages de Michel Georget, Professeur de biologie agrégé : L'apport de la vaccination à la santé publique et Vaccinations, les vérités indésirables.

<https://livre.fnac.com/a11111598/Michel-Georget-Vaccinations-Les-verites-indesirables-S-informer-Choisir-Assumer>

<https://livre.fnac.com/a6949885/Michel-Georget-L-apport-des-vaccinations-a-la-sante-publique>

Les premiers vaccins, jusqu'à une époque récente, étaient composés majoritairement par :

- Des virus vivants mais atténués (ex. BCG, rougeole, rubéole, polio (par voie orale pour ce dernier)
- Des vaccins inactivés (tués au formol) bactériens comme la coqueluche ou viraux comme celui de la polio (voie injectable)
- Les vaccins antigéniques purifiés contre les bactéries du pneumocoque, la typhoïde, la coqueluche, ou viral comme la grippe saisonnière et l'hépatite B.

Depuis quelques temps, des techniques génétiques sont utilisées dans l'élaboration des vaccins. C'est le cas notamment du vaccin contre les papillomavirus (Gardasil et Cervarix). Ce sont des vaccins dits "recombinants" qui ont été modifiés génétiquement. Il s'agit d'un Adénovirus modifié génétiquement de façon à l'empêcher de se répliquer. (*Voir l'ouvrage des Docteurs Nicole et Gérard Delépine, lien en fin d'article*).

Or, comme le Gardasil, et les vaccins anti-hépatite B (GenHevac B, Engerix, ...), certains des vaccins Covid en cours d'élaboration précipitée, mais censés nous protéger du Sars Cov2, (Covid 19) font appel au "génie" génétique. Ils n'utilisent plus directement le micro-organisme génétiquement modifié, mais le produit qu'il génère. La technique consiste à faire exprimer par le système cellulaire de l'hôte (celui à qui on l'aura injecté), la protéine de surface du virus grâce à un plasmide recombinant (de l'ADN du virus) introduit dans ses cellules. Des fragments d'ADN modifié pourront donc se recombiner avec notre propre ADN, ce qui échapperait totalement à tout contrôle. C'est le cas notamment du vaccin développé par la firme américaine MODERNA qui est en train d'être testé en phase clinique sur des volontaires humains. Le développement du vaccin de la firme ASTRA-ZENECA vient d'être suspendu par suite d'un effet secondaire très grave sur une personne.

[https://www.sciencesetavenir.fr/sante/astrazeneca-fait-une-pause-dans-les-essais-cliniques-de-son-vaccin-contre-le-covid-19\\_147275](https://www.sciencesetavenir.fr/sante/astrazeneca-fait-une-pause-dans-les-essais-cliniques-de-son-vaccin-contre-le-covid-19_147275)

### LES DANGERS DES OGM DANS LES VACCINS :

Le vaccin recombinant déjà commercialisé, celui de l'hépatite B, contient entre 1 et 30 picogrammes d'ADN résiduel. Cet ADN provient autant des cultures cellulaires dites continues, (qui sont des cellules qui ont été modifiées pour qu'elles continuent à se diviser "éternellement", à la manière des cellules cancéreuses), que des manipulations nécessaires à la fabrication des plasmides recombinants. **Le risque principal est de voir ces résidus d'ADN s'incorporer anarchiquement au patrimoine génétique du receveur, ce qui pourra provoquer toutes sortes de problèmes graves, cancers, etc., totalement imprévisibles.**

Ce risque a d'ailleurs été évoqué dès 1987 par l'OMS dans un rapport d'experts sur "l'acceptabilité des cultures cellulaires pour la production de substances biologiques". <https://apps.who.int/iris/handle/10665/38423>

On peut lire dans ce rapport :

*« Un des grands problèmes est le risque de malignité que pourrait présenter à long terme un ADN contaminant hétérogène, en particulier s'il s'avère qu'il contient des séquences codantes ou régulatrices potentiellement oncogènes. Ce point est réellement préoccupant, car de nombreuses personnes en bonne santé, notamment des nourrissons, seront peut-être vaccinées avec des produits issus de lignées cellulaires continues, ou les recevront de toute autre manière. Il faut tenir compte de plusieurs points lorsqu'on fait ces estimations du risque.*

*Premièrement, tous les calculs sont fondés sur le postulat selon lequel le facteur de risque d'induction tumorale décroît linéairement avec la concentration d'ADN. Ce postulat n'est pas forcément exact, puisqu'une quantité d'ADN qui n'a*

*aucun effet biologique mesurable lors d'un essai normalisé parce qu'elle est présente à une trop faible concentration, peut quand même avoir un effet dans certaines conditions ou sur certains organes ou tissus.*

*Deuxièmement, on ignore encore si le risque associé à des expositions répétées à de l'ADN agira de façon cumulative ou non.*

*Troisièmement, il faut envisager la possibilité que les préparations d'ADN qui n'induisent pas de tumeurs dans les systèmes expérimentaux puissent provoquer chez l'homme des modifications susceptibles d'accroître l'incidence de l'apparition de tumeurs après de longues périodes de latence.*

*Quatrièmement, les expériences conduites sur des animaux à courte durée de vie ne permettent pas d'évaluer les effets à long terme des séquences d'ADN acquises. »*

Source : <https://criigen.org/les-vaccins-issus-dorganismes-genetiquement-modifies-2005/>

Pourtant, le 10 juillet 2020, l'UE a ouvert la porte en grand aux OGM médicaux en adoptant un règlement qui permet aux fabricants de vaccins contenant des OGM de se passer d'étude environnementale et sanitaire préalable, et de déroger à certaines règles sur les essais cliniques chez les humains, ceci afin d'accélérer le développement et la mise sur le marché de ce type de produit promu par l'industrie pharmaceutique. À la faveur de l'épidémie de COVID-19, l'industrie pharmaceutique est en passe de donner une nouvelle dimension à la commercialisation de ces produits pharmaceutiques constitués ou issus d'OGM. Cette nouvelle réglementation suivait une précommande de 400 millions de doses de vaccins par 4 États européens (France, Italie, Allemagne, Pays Bas) au consortium formé par les laboratoires Astra-Zeneca (GB) et Novasep (Fr) pour un vaccin OGM dit « vaccin à vecteur viral » (donc constitué de virus OGM).

Les vaccins qui sont en préparation contre le Covid19 sont à l'évidence élaborés dans la précipitation, ce qui les rend encore moins recommandables. Ces vaccins dits "à ARN messenger" fonctionnent sur le principe que l'information génétique qui vient coder les cellules du patient pour leur faire produire telle ou telle protéine est directement injectée sous forme de plasmide. Or en l'état actuel de la recherche on dit ne pas savoir comment l'ADN réussit à entrer dans la cellule ! Cependant une fois à l'intérieur de la cellule présentatrice d'antigène, l'ADN est transcrit, puisque ses peptides sont reconnus comme étrangers, et la cellule va externaliser l'antigène du vaccin.

**Donc on ne sait que très partiellement "comment ça semble marcher"... Quels en seront les effets indésirables à court, moyen et long terme : personne ne le sait ni ne semble s'en soucier.**

Ce seront dans tous les cas les personnes qui se le feront injecter qui serviront de cobayes. D'autant plus, que les laboratoires pharmaceutiques qui les fabriquent ont réussi à refaire confirmer par les gouvernements que seuls ces derniers endosseront une responsabilité en cas d'accident vaccinal avéré, les laboratoires étant totalement dédouanés. Ce qui veut dire concrètement que ce seront les cobayes (NOUS, si nous l'acceptons puisque le gouvernement c'est nous) qui finiront par payer pour des dégâts potentiellement graves qu'on nous aura infligé, contre notre gré et éventuellement de force si la vaccination finissait par devenir obligatoire.

Un autre point qui pose question : Nous arrivons comme chaque année avec l'automne à la période de promotion marketing du vaccin antigrippal saisonnier qui va inciter, le contexte Covid aidant, les personnes dites "fragiles" à se faire vacciner aussi contre la grippe saisonnière, en attendant la chimère vaccinale Covid. Or, il s'avèrerait que les personnes ayant été vaccinées juste avant l'épidémie covidienne contre la grippe saisonnière (et en Lombardie en plus contre le méningocoque) seraient sujettes à un phénomène connu de facilitation de l'infection par les anticorps lors d'une infection par le Covid19. Ce phénomène pourrait aggraver le cas, jusqu'à le rendre fatal.

<https://www.revmed.ch/covid-19/Anticorps-facilitants-et-pathogenese-du-COVID-19> .

Dernier point très important, il semblerait aussi que dans les régions qui sont le plus "copieusement" arrosées de réseaux de téléphonie mobile, surtout la 5G, les "foyers" de contamination soient plus importants. C'est le cas par exemple à Wuhan, en Chine, mais aussi en Italie dans l'agglomération de Milan, qui est depuis fin 2019 intégralement couverte par la 5G. Sachant que certaines composantes d'ondes électromagnétiques ont la capacité (prouvée, puisque utilisée en laboratoire) de rendre nos cellules corporelles poreuses, la question mériterait d'être étudiée de très près.

Mais comme des intérêts énormes sont en jeu ... on glisse ce qui gêne sous le tapis...

Le vaccin anticovid est en l'état, totalement INACCEPTABLE.

Liens utiles : - Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations <https://www.infovaccin.fr/>

- Docteurs Nicole et Gérard Delépine : <http://docteur.nicoledelapine.fr/gardasil-futur-scandale-sanitaire-malgre-les-alertes/>
- <https://www.aimsib.org/presentation-de-laimsib/>
- <https://www.aimsib.org/blog/>